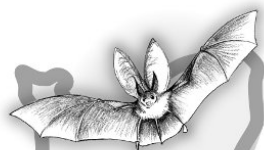




Groupe Mammalogique Normand

Mairie d'Épaignes – 27260 EPAIGNES
tél : 02.32.42.59.61 fax : 02.32.42.34.05



Plan
Interrégional
d'Actions en faveur
des Chauves-souris de Normandie

Plan Interrégional d'Actions Chiroptères 2009-2013

Compte-rendu du Groupe de Travail « Chiroptères et traitements antiparasitaires du bétail » du 18/02/2013 à Épaignes

Participants :

- **AMELINE Michel** / Parc Naturel Régional Normandie Maine
- **BAGOT Gaëtan** / Conseil Général de Seine-Maritime
- **BIERO Thomas** / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie
- **CAMUSET Philippe** / Groupement Technique Vétérinaire Haute-Normandie
- **DUVAL Aurore** / CPIE Collines Normandes
- **ELDER Jean-François** / Réserve Naturelle Nationale Domaine de Beauguillot
- **FAINE Laëtitia** / Conservatoire d'Espaces Naturels Basse-Normandie
- **FILLOL Nicolas** / Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- **FLAMBARD Pascal** / Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure
- **GALLOO Thierry** / Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche
- **GARY Yann** / Conservatoire d'Espaces Naturels Basse-Normandie
- **LEBOULENGER François** / Groupe Mammalogique Normand
- **MORIN Emmanuelle** / Conseil Général de l'Eure
- **MORISSET Hervé** / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie
- **PHILIPPEAU Aurélie** / Conservatoire d'Espaces Naturels Haute-Normandie
- **ROUX Antoine** / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie
- **SAUVAGE Emilie** / Groupe Mammalogique Normand
- **SICOT Marie-Charlotte** / Groupe Mammalogique Normand

Excusés :

- **CHERON Emilie** / Chambre régionale d'agriculture de Normandie
- **CHEYREZY Thomas** / Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie
- **COGNEIN Claire** / Chambre d'agriculture 76
- **GARAUDEAUX Yves** / Groupement de Défense Sanitaire 27
- **LESCLAVEC Julien** / Région Basse-Normandie
- **LECOINTE Sandrine** / Région Basse-Normandie
- **MOUQUET Claire** / GRECIA
- **MICARD Blaise** / Conseil Général de la Manche
- **PIVAIN Yann** / Chambre d'agriculture 27
- **POUCHARD Cédric** / Communauté de communes Côte d'Albâtre
- **VASSEUR Sandrine** / Conservatoire du Littoral

Objectif de l'atelier :

Définir une stratégie de sensibilisation aux impacts des traitements anti-parasitaires du bétail sur la faune non-cible et plus largement sur l'environnement.

Programme de l'atelier :

- Présentation du contexte de la réunion : le Plan Interrégional d'Actions Chiroptères 2009-2013
- Présentation technique des enjeux : effets nocifs des traitements anti-parasitaires du bétail sur la faune non-cible et plus largement sur l'environnement
- Echanges/Réflexion du groupe de travail sur la mise en place d'une stratégie de sensibilisation

1/Contexte : Le Plan Interrégional d'Actions Chiroptères (PIAC) 2009-2013, déclinaison du Plan National d'Actions Chiroptères

Cf. diaporama :

https://www.dropbox.com/s/kkbpbzucuwx4fq/diapo_GT_antiparasitaires.ppt

Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1c « Gestion des terrains de chasse autour des colonies de quatre espèces », du Plan Interrégional d'Actions Chiroptères. L'objectif de cette action est d'assurer le maintien des colonies de chauves-souris dans les gîtes de reproduction d'importance régionale et de favoriser la survie des jeunes lors de leur émancipation. L'une des méthodes proposées, est de sensibiliser et d'informer les vétérinaires et les éleveurs sur l'impact des traitements antiparasitaires du bétail sur la faune non-cible. Afin d'établir une stratégie de sensibilisation et d'information sur l'impact de ces traitements, le GMN en accord avec les orientations du Comité de pilotage du PIAC a initié cette démarche d'atelier.

2/La problématique : effets nocifs des traitements anti-parasitaires du bétail sur la faune non-cible et plus largement sur l'environnement

Cf. diaporama :

https://www.dropbox.com/s/kkbpbzucuwx4fq/diapo_GT_antiparasitaires.ppt

Remarques diverses suite à la présentation technique des enjeux :

→ Jean-François Elder souligne à la fois le caractère patrimonial de certaines espèces de coprophages : certaines espèces de bousiers sont menacées au niveau européen ; et l'importance du rôle du peuplement coprophage dans sa globalité, dans le contrôle de la masse parasitaire au sein des excréments : destruction notamment du stade larvaire des parasites par exposition aux UVs suite à la dilacération des excréments, et par ingestion.

→ La moxidectine en injection sous-cutanée ou application « pour-on » demeure, à prix égal, la molécule la plus efficace et la moins insecticide indique P. Camuset, vétérinaire en Seine-Maritime et Président de la Commission Parasitologie de la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires.

3/Echanges et Réflexion du groupe de travail

→ Existe-t-il des études sur l'effet des différentes molécules sur la faune-non cible ?

Des études existent sous climat méditerranéen, mais il n'y a pas d'étude comparable sous climat tempéré du nord de la France comme en Normandie. **La conduite d'études sur la sensibilité des peuplements coprophages aux différentes molécules antiparasitaires dans des contextes de biotopes différents apparaît essentielle.**

→ Quelles sont les obligations légales pour les éleveurs en matière de traitements anti-parasitaires ?

Aucune, selon Philippe Camuset. Les produits administrés, le mode et la fréquence d'administration sont au libre choix de l'éleveur.

→ Quelles sont les pratiques et la sensibilité des éleveurs sur les traitements anti-parasitaires ?

Les éleveurs soignent en général leur bétail eux-mêmes avant de faire appel à un vétérinaire. Cependant un point sur la parasitologie du troupeau peut être réalisé 1 fois par an en lien avec un vétérinaire.

Thierry Galloo précise que le SyMeL a près de 250 conventions de gestion avec des éleveurs, au sein desquelles un cahier des charges détaille des pratiques de réduction d'utilisation des traitements anti-parasitaires.

Nicolas Fillol indique que le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin a réalisé une enquête auprès des éleveurs de leur territoire d'une part pour savoir s'ils étaient sensibilisés à l'impact des traitements antiparasitaires sur la faune non-cible et d'autre part pour identifier les molécules anti-parasitaires qu'ils utilisent. Sur 9 retours, 2 disent être sensibles et tous utilisent des molécules à très fort impact.

Yann Gary, témoigne en tant qu'ancien pédicure bovin, avoir rencontré bon nombre d'éleveurs en gestion intensive, qui appliquaient 2 à 4 fois par an des traitements anti-parasitaires sur leur bétail afin d'écartier toute hypothèse de parasitisme en cas de maladie.

Les ressentis quant à la sensibilité des éleveurs sont a priori différents en fonction des interlocuteurs. Ainsi, les gestionnaires d'espaces naturels sont régulièrement confrontés à des éleveurs plutôt hermétiques à la réduction des traitements antiparasitaires, alors que M Camuset en tant que vétérinaire, constate que la sensibilisation passe plutôt bien. Il semble que la prise de conscience sur l'écotoxicité de certaines molécules tende à se développer. Il est cité l'exemple de l'ivermectine, mise sur le marché en 1981 et dont les anglais ont mis en évidence en 1995, le caractère nocif pour la faune non cible et des échecs de traitements avec des phénomènes de résistance.

La sensibilisation est engagée depuis plusieurs années par les vétérinaires auprès des éleveurs pour tendre vers une **vermifugation raisonnée**. Plusieurs groupes de travail sont d'ailleurs organisés au niveau national sur cette thématique (contacts : Christine Dodelin/PNR Morvan, Alain Chauvin/INRA Nantes, Jean-Pierre Lumaret/Université de Montpellier)

Audit de gestion du parasitisme

P. Camuset explique que depuis 7 ans, sont mis en place par les vétérinaires qui le souhaitent des **audits de gestion du parasitisme** bovin pour vermifuger « utile et efficace » (« ni trop, ni trop peu »). La gestion du parasitisme est une question d'équilibre. Un troupeau bien vermifugé va gagner en production (vêlage, lait, maladie). Les éleveurs sont sensibles à ces aspects de santé animale et de « gains » économiques.

Cet audit comprend une phase de discussion avec l'éleveur abordant ses préoccupations, la conduite détaillée du pâturage et le mode de gestion du parasitisme ainsi qu'une phase de visite détaillée de l'exploitation pour une analyse fine des dangers parasitaires. C'est sur la base de cette analyse, que les risques encourus sont évalués et que des mesures médicales mais aussi agronomiques adaptées à l'exploitation sont préconisées à l'éleveur pour réduire le risque de parasitisme.

Par la suite, chaque année en fin d'hiver, une veille de la masse parasitaire du troupeau est réalisée via une coproscopie (technique de quantification et identification de la masse parasitaire) afin de déterminer si un traitement est nécessaire ou pas. Au Danemark par exemple, il n'y a pas de vermifugation sans coproscopie préalable.

D'un point de vue financier, à titre indicatif, il faut compter environ :

- 80 €/heure pour un audit : durée en général la première année de 2h ou 3h quelle que soit la surface ou le nombre de bovins de l'exploitation ;
- 10 € la coproscopie ;
- 15 à 20 € le traitement antiparasitaire.

Le raisonnement est le même en ce qui concerne les équins (= vermifuger utile). Cependant les équins « échappent » aux vétérinaires, les particuliers ne prenant pas systématiquement contact avec un vétérinaire pour le protocole de traitement.

Ces audits « parasito » et le protocole d'exploitation/de soins qui en découle apparaissent comme **des outils clés de la sensibilisation** des éleveurs. Comme ils ne sont pas systématiquement utilisés par les vétérinaires et que les éleveurs n'en ont pas forcément connaissance, il pourrait être intéressant de développer un outil qui permette de diffuser ce protocole d'audit pour en favoriser l'utilisation.

→ *Des vétérinaires ont-ils été formés à cet audit en Normandie?*

D'après M. Camuset, une centaine de vétérinaires seraient formés.

→ *Pistes évoquées pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation :*

Mesures agro-environnementales et charte N2000

- Proposition d'inscrire un engagement unitaire dans le cahier des charges de Mesures Agro-Environnementales qui permette, pour un éleveur contractant, de financer un audit « parasito » ou *a minima* des coproscopies.

Le fait qu'une MAE actuellement soit contractualisée à l'échelle de la parcelle et non pas de l'exploitation (échelle pertinente pour la mise en place d'une méthode raisonnée de traitements anti-parasitaires) peut poser problème à l'application d'un tel engagement.

Thomas Biero, de la DREAL Basse-Normandie doit se rapprocher du Ministère pour évoquer cette piste dans le cadre du renouvellement du programme de développement rural hexagonal (lié à la nouvelle PAC) et d'une éventuelle mise en place de « MAE systèmes ».

Un groupe de travail piloté par le PNR Morvan (Christine Dodelin) doit proposer au niveau national, d'ici le 4 avril 2013 (séminaire des PNR avec le Ministère de l'Agriculture) un engagement unitaire « lutte antiparasitaire raisonnée » dans le cadre du nouveau dispositif MAET.

A noter qu'une telle mesure est inhérente aux possibilités de financements au niveau national.

- Intégrer un engagement unitaire pour inciter les bénéficiaires de MAE à suivre une formation sur les impacts et l'utilisation raisonnée des traitements anti-parasitaires, à l'instar de ce qui se fait déjà sur les produits phytosanitaires.

Il est souligné qu'aucune interdiction d'utilisation d'une molécule (ivermectine) en faveur d'une autre (moxidectine) n'est envisageable, faute de porter atteinte à la liberté de prescription des vétérinaires.

- Inscription dans les chartes N2000 d'un engagement sur une utilisation raisonnée des traitements anti-parasitaires et/ou sur le recours à l'audit « parasito ».

- Est également évoquée la mise en place d'une MAET Biodiversité autour de colonies de reproduction de chiroptères comme cela est fait en Bourgogne. La difficulté étant de trouver un portage financier, qui n'est pas prédéfini comme pour les MAET Natura 2000 ou Directive Cadre Eau.

Sensibilisation auprès des vétérinaires et des éleveurs :

Il est indispensable de sensibiliser en parallèle les vétérinaires et les éleveurs, pour favoriser les pratiques de traitements raisonnés.

- Sensibilisation déjà en œuvre au sein de la profession vétérinaire : parution d'articles dans les revues spécialisées, conférences/formations au sein des écoles vétérinaires et lors de différents rendez-vous de la profession (comme par exemple, le colloque annuel de la profession, organisé à Paris et regroupant 100 à 150 vétérinaires). Cependant, il est essentiel de poursuivre cet effort de sensibilisation auprès des vétérinaires car même si la méthodologie « audit parasito » est diffusée, les praticiens conservent leur liberté de prescription... .

- Il serait intéressant de proposer des interventions sur le sujet aux lycées agricoles et maisons familiales et rurales en intégrant les enjeux biodiversité. Se rapprocher des Conseils Régionaux qui ont la tutelle des établissements agricoles.

- Rechercher des personnes ressources, des relais locaux au sein des Groupements Techniques Vétérinaires pour organiser et animer des formations au traitement raisonné sur une exploitation, à l'échelle de territoires situés au plus près des exploitants.

Outils de communication à destination des vétérinaires et des éleveurs :

- Proposer **des articles** :

- aux revues professionnelles vétérinaires (intégrer les enjeux biodiversité). Exemple du « Point Vétérinaire », revue nationale à rayonnement international et le « bulletin des GTV » auquel 80%-90% des cabinets vétérinaires sont abonnés.
- aux revues professionnelles agricoles pour valoriser les pratiques de traitements raisonnés. Exemples : « Réussir viande », ou « Réussir lait ».

- Proposer **un diaporama** de 20 minutes présentant les enjeux biodiversité à l'usage des vétérinaires, pour une utilisation lors de formations au sein de la profession, lors de rencontres avec les éleveurs, ou pourquoi pas lors de l'organisation d'un séminaire en région sur une journée.

- Réaliser **une plaquette de sensibilisation** des éleveurs aux traitements anti-parasitaires à l'échelle de l'interrégion.

Une entrée « Chiroptères » ou « biodiversité » ne semble pas être la meilleure option pour une sensibilisation efficace de la profession. Les éleveurs seront en revanche plus attentifs à un discours axé « santé du troupeau, gain de temps, économie financière ». D'autant plus s'il provient de personnes de confiance, comme leur vétérinaire ou la chambre d'agriculture. Il est de fait indispensable de se rapprocher des chambres d'agriculture et des vétérinaires pour élaborer une telle plaquette d'information.

L'intérêt pour les écosystèmes (qualité du sol, biodiversité du sol, impact sur la masse et cycle parasitaire...) serait présenté sous forme d'encart, comme argument supplémentaire.

Penser à réserver un encart libre pour que chaque acteur local puisse apposer ses coordonnées en tant que contact privilégié.

La diffusion de cette plaquette devra cibler en priorité les gros élevages ainsi que les centres équestres (difficilement accessibles en terme de sensibilisation).

Laetitia Faine, du Conservatoire d'Espaces Naturels Basse-Normandie indique que la chambre d'agriculture de Basse-Normandie travaille actuellement à la rédaction d'un guide « bien vivre ensemble » intégrant un volet biodiversité dans lequel cette problématique pourrait tout à fait avoir sa place.

Conclusion :

Les idées et informations échangées au cours de cet atelier ont mis en évidence plusieurs points essentiels :

- Les vétérinaires constituent un maillon indispensable dans la sensibilisation des éleveurs
- La diffusion et la généralisation de l'audit de parasitologie contribuent pleinement à la réduction de l'emploi des traitements anti-parasitaires via le développement d'une démarche de vermifugation raisonnée.
- Il est important de faire remonter au niveau national, dans le cadre d'un futur Plan National d'Actions Chiroptères (l'actuel PNAC 2008-2013 ne prévoit pas d'actions précises sur les traitements anti-parasitaires) :
 - la nécessité d'une sensibilisation des éleveurs via un accompagnement financier (piste des MAE) ;
 - l'importance de la conduite d'études approfondies sur l'impact des traitements anti-parasitaires ;
 - et la possibilité de sensibiliser les vétérinaires via des revues spécialisées ou encore à l'occasion d'un colloque annuel.

Liste des documents fournis avec ce compte-rendu :

Télécharger les documents :

https://www.dropbox.com/s/g9m1kec0mviy5wa/docs_antiparasitaires_GT2013.pdf

- Fiche Action 1c du PIAC : Gestion des terrains de chasse autour des colonies de quatre espèces
- Fiche technique n°3 Site Natura 2000 Baie des Veys, Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin : Traitements anti-parasitaires du bétail et environnement
- Fiche technique Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande, Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement
- Méthodes techniques (issu de la revue Espaces Naturels n°17, janvier 2007), Limiter les effets toxiques des traitements antiparasitaires
- Cahier technique n°8 , Pour une gestion du risque parasitaire interne chez les bovins de Camargue (Parc Naturel Régional de Camargue)
- L'Envol des Chiros n°7, mai 2000 Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris
- **Audit parasitaire d'élevage : le cas concret d'un élevage bovin mixte laitier et allaitant (bulletin des GTV hors-série 2009)**
- **Document d'investigation et de compte-rendu d'audit d'élevage de parasitologie**
- **L'audit d'élevage en parasitologie bovine (le Point Vétérinaire 2009)**
- **Un exemple d'audit parasito dans un troupeau laitier : comment améliorer l'efficacité de la gestion antiparasitaire au meilleur coût et avec un résultat optimal**
- **Le diagnostic du risque parasitaire (CR du Groupe de travail PNR Morvan)**
- **Classement des traitements anti-parasitaires selon leur impact sur la biodiversité**

Coordonnées et fonctions des personnes présentes

Nom	Structure	Mail	Fonction
AMELINE Michel	PNR Normandie-Maine	michel.ameline@parc-normandie-maine.fr	Responsable du Pôle Environnement
BAGOT Gaetan	CG Seine-Maritime	gaetan.bagot@cg76.fr	Chargé de mission N2000
BIERO Thomas	DREAL Basse-Normandie	thomas.biero@developpement-durable.gouv.fr	Responsable du pôle N2000
CAMUSET Philippe	Groupement Technique Vétérinaire Haute-Normandie	philippe.camuset@wanadoo.fr	Vétérinaire (76) et Président de la Commission Parasitologie de la Société Nationale des GTVs.
DUVAL Aurore	CPIE Collines Normandes	a.duval@cpie61.fr	Chargée de mission N2000
ELDER Jean-François	RNN Domaine de Beauguillot	rnbeauguillot@wanadoo.fr	Conservateur
FAINE Laetitia	CEN Basse-Normandie	l.faine@cen-bn.fr	Chargée de mission N2000
FILLOL Nicolas	PNR Marais Cotentin et Bessin	nfillol@parc-cotentin-bessin.fr	Chargé de mission N2000
FLAMBARD Pascal	DDTM de l'Eure	pascal.flambard@eure.gouv.fr	Technicien N2000
GALLOO Thierry	SYMEL	thierry.galoo@manche.fr	Chargé de mission des plans de gestion
GARY Yann	CEN Basse-Normandie	y.gary@cen-bn.fr	Technicien
LEBOULENGER François	GMN	francois.leboulenger@univ-lehavre.fr	Président
MORIN Emmanuelle	CG Eure	emmanuelle.morin@cg27.fr	Responsable de projets Biodiversité et Agriculture
MORISSET Hervé	DREAL Haute-Normandie	herve.morisset@developpement-durable.gouv.fr	Adjoint au chef du service Ressources
PHILIPPEAU Aurélie	CEN Haute-Normandie	a.phlippeau@cren-haute-normandie.com	Chargée de mission N2000
ROUX Antoine	DREAL Basse-Normandie	antoine.roux@developpement-durable.gouv.fr	Chargé de mission connaissance sur la biodiversité
SAUVAGE Emilie	GMN	e.sauvage@gmn.asso.fr	Chargée de mission Plan Interrégional d'Actions Chiroptères Haute-Normandie et N2000
SICOT Marie-Charlotte	GMN	mc.sicot@gmn.asso.fr	Chargée de mission Plan Interrégional d'Actions Chiroptères Basse-Normandie